

Décision Générale colonial

Décision n° 577 10 juillet 1952

n° 577 10

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 juillet 1952
Numéro JO n° 8 du 01/08/1952	Date du numéro 1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Duverneuil (Michel), agent voyer, est habilité à constater les infractions aux arrêtés n° 80 du 23 janvier 1950 et n°661 dit 19 juin 1952 susvisés. M. Duverneuil (Michel), prêtera serment, conformément à la loi.